

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BEGNINS DU 27 OCTOBRE 2020

Madame Angélique Schaer, Présidente, ouvre la séance à 20h00, salue les membres du Conseil, de la Municipalité, le public ainsi que la presse et les remercie de leur présence.

Après ajout du point 8) Nomination d'un suppléant pour la commission ORPC, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Assermentation de Monsieur Claude Seris.
3. Approbation du procès-verbal du 22 septembre 2020.
4. Communications du Bureau.
5. Communications des délégués des Associations.
6. Préavis N°15/2020 – arrêté d'imposition 2021.
7. Présentation du projet de 2ème extension du Collège de l'Esplanade et des équipements parascolaires du site de Begnins.
8. Nomination d'un suppléant pour la commission ORPC.
9. Communications Municipales.
10. Propositions individuelles.

Point 1 **Appel** : 30 présents, 7 excusés et 3 absents.

Point 2 **Assermentation de Monsieur Claude Seris**

Monsieur Claude Seris est assermenté par la Présidente qui lit l'article 5 du règlement du Conseil Communal de Begnins, en lui demandant de promettre d'être fidèle à la constitution fédérale et cantonale, ainsi que de remplir les fonctions qui lui seront attribuées. Monsieur Claude Seris le promet.

Au vu de ce qui précède, Monsieur Claude Seris entre en fonction immédiate en tant que conseiller communal.

Point 3 Pièce 221 **Approbation du procès-verbal du 22 septembre 2020**

Monsieur Nicolas Fossati souhaite ajouter la phrase suivante à la page N°2, point N°5 : les architectes ont été questionnés sur la hauteur du bâtiment, la sortie du parking avec un feu rouge ainsi que l'arbre qui réduira la circulation.

Monsieur Nicolas Fossati souhaite modifier la page N°5, point N°8 paragraphe N°9 de la manière suivante : Monsieur Nicolas Fossati suggère à la Municipalité de faire un tout ménage aux habitants de Begnins afin de connaître les souhaits des citoyens concernant la déchetterie.

Ces modifications enregistrées, le procès-verbal du 22 septembre 2020 est accepté à l'unanimité tel que présenté. La Présidente remercie la secrétaire pour son travail.

Point 4 Communications du Bureau

Pas de communication.

Les prochaines séances auront lieu aux dates suivantes :

- **10 novembre 2020**
- **15 décembre 2020**

Les prochaines votations auront lieu aux dates suivantes :

- **29 novembre 2020**
- **7 mars 2021**

Point 5 Communications des délégués des Associations.

La parole n'est pas demandée.

Point 6 Préavis N°15/2020 – arrêté d'imposition 2021.

Pièce 222 Lecture du préavis municipal N°15/2020 par Monsieur Jacques Favre
La Municipalité après examen des informations dont elle dispose propose au Conseil Communal de reconduire l'arrêté d'imposition de 62.5 points pour l'année 2021, ainsi que les autres taux de l'arrêté.

Pièce 223 Lecture du rapport de la Commission des finances par Monsieur Philippe Thévenot
La Commission recommande au Conseil communal de bien vouloir accepter le préavis N°15/2020 tel que présenté.

Questions/remarques

Vu la crise sanitaire, Monsieur Thierry Del Prado demande si la Municipalité connaît déjà l'impact sur les rentrées fiscales pour l'année 2020 ? Il demande si les dépenses extraordinaires pour la crise sanitaires sont déjà importantes ?

Monsieur Jacques Favre répond que les rentrées fiscales pour l'année 2020 ne sont pas encore connues. Un fonds de réserve spécifique a été créé par la Municipalité pour subvenir aux dépenses extraordinaires concernant la crise sanitaire mais il n'y a pour le moment aucune dépense plus importante que prévu.

Conclusion

- Vu le préavis municipal N°15/2020 relatif au renouvellement des autorités 2021-2026 ;
- Oui le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil Communal décide à l'unanimité :

- D'accepter l'arrêté d'imposition de 62.5 points pour l'année 2021, ainsi que les autres taux de l'arrêté soumis.

Point 7

Présentation du projet de 2^{ème} extension du Collège de l'Esplanade et des équipements parascolaires du site de Begnins.

Monsieur Antoine Nicolas annonce qu'un préavis sera envoyé dès la fin de la semaine à tous les membres du Conseil Communal.

Madame Anne Stiefel présente le projet ainsi que l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade. Le nombre d'élèves, de classes ainsi que les pôles HarmoS sont présentés à l'assemblée.

Madame Anne Stiefel rappelle qu'actuellement il y a un centre d'accueil pour enfants (CAPE) ainsi qu'un espace pique-nique pour l'AISE dans l'ancien pavillon scolaire.

Des explications sont données sur les salles de dégagement nécessaires à la vie scolaire.

Ce projet a été présenté au Comité de Direction de l'AISE qui a validé le principe de cette construction. De plus, ce projet répond au rapport de la Direction des écoles qui a confirmé que ces locaux devraient couvrir les besoins en locaux pour les dix prochaines années.

Monsieur Antoine Nicolas explique que l'augmentation du nombre de salle de classe signifie aussi qu'il y aura une augmentation du nombre de périodes de gymnastique à Begnins. La Municipalité annonce son souhait d'intégrer au projet la construction d'une salle de gymnastique afin de pallier au manque de salle de sport et anticiper la demande de la Direction des écoles. Une salle VD4, divisible en deux salles, serait idéale à Begnins autant pour l'école que pour toutes les associations sportives.

Ces nouvelles constructions devant être accessibles, Monsieur Antoine Nicolas annonce que la construction d'un parking sera nécessaire.

Questions/remarques

Monsieur Thierry Del Prado demande pourquoi les Communes membres de l'AISE ne participent pas au financement de ces nouveaux locaux ?

Madame Anne Stiefel répond que l'AISE participera au financement de ces constructions selon les statuts en vigueur.

Monsieur Antoine Nicolas précise que le plafond d'endettement de l'AISE ne permettrait pas à l'Association de construire un tel bâtiment.

Monsieur Olivier A. Maillard souhaiterait que la présentation financière proposée par la Municipalité comprenne la participation financière de

l'AISE. La Municipalité fera le nécessaire pour qu'une telle présentation soit disponible.

Madame Véronique Ammon demande à la Municipalité d'organiser une visite des locaux existants. Madame Anne Stiefel fera le nécessaire afin d'organiser une visite.

Madame Véronique Ammon demande si la Municipalité de Begnins a fait une enquête de satisfaction auprès de l'école afin de savoir si tous les utilisateurs sont satisfaits des locaux existants ?

Madame Anne Stiefel répond que le projet présenté ce soir est ambitieux et répond tout à fait aux demandes de la Direction de l'Esplanade.

Monsieur Jean-Yves Magnin se demande si la Commune de Begnins ne devrait pas construire tout de suite plus de classes afin de parer aux éventuels besoins qui pourraient survenir à l'avenir.

Madame Anne Stiefel répond que les constructions scolaires ont un coût très élevé. Il est nécessaire de comprendre que s'il y a trop de classes disponibles à Begnins le risque serait de vider les classes des autres villages ce que la Commune de Begnins ne veut pas. D'autre part les classes, même non utilisées, ont un coût non négligeable devant être assumé par toutes les Communes membres de l'AISE.

Monsieur Rinaldo Imhof demande si la Municipalité a songé à l'entretien de ce bâtiment et à l'éventuelle mise à disposition d'un appartement pour un concierge au sein des locaux ?

Madame Anne Stiefel répond qu'il n'est pas prévu de construire un appartement pour un concierge dans ce bâtiment.

Madame Véronique Ammon demande si la Municipalité a imaginé la construction d'un local pour la jeunesse ?

Madame Anne Stiefel répond que la problématique des locaux, laissés en auto-gestion à des jeunes, est très compliquée sachant que la présence d'un adulte n'est que moyennement appréciée par les jeunes. La mise à disposition d'un local n'est pas prévue dans le projet proposé ce jour.

Point 8

Nomination d'un suppléant pour la commission ORPC.

Pour donner suite à la démission de Monsieur Julien Claeys, il est nécessaire de nommer ce soir un suppléant à la commission ORPC.

- Monsieur Pascal Hauser se propose, il est élu à l'unanimité en tant que suppléant.

Point 9 Communications Municipales

Madame Anne Stiefel annonce que l'école a été vandalisée à deux reprises. Par ailleurs, des incivilités à répétition sont à déplorer depuis plusieurs mois. Madame Anne Stiefel encourage la population à contacter la police au moindre doute.

Monsieur Jacques Favre pense que la Municipalité de Begnins devrait reconsidérer le projet d'installation de caméras de surveillance à Begnins et les conseillers seront interrogés à ce sujet lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Monsieur Jacques Favre annonce qu'il ne renouvellera pas son mandat lors des prochaines élections.

Monsieur Gérard Gervais remercie la Municipalité ainsi que le Conseil Communal pour les trois dernières législatures passées au sein de la Municipalité et annonce qu'il ne renouvellera pas son mandat.

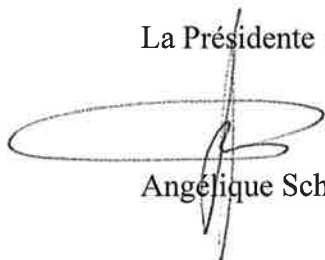
Point 10 Propositions individuelles

Monsieur Gianfranco Francescato demande à la Municipalité des nouvelles sur la reprise de l'auberge.

Monsieur Antoine Nicolas répond que le nom du candidat retenu sera communiqué au conseil du 10 novembre 2020.

La séance est levée à 22h00.

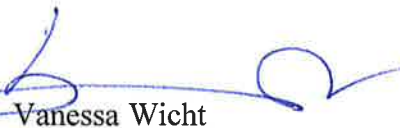
La Présidente :



Angélique Schaer



La Secrétaire :



Vanessa Wicht